Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 045-214502080-20261005-DCM26_098-DE

VILLE DE
MONTARGIS
Construit son avenir

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE DU 05 OCTOBRE 2026

OBJET : MODIFICATION DESIGNATION D'UN CONSEILLER TITULAIRE EN CHARGE DES QUESTIONS DEFENSE

N° 26/098

Nombre de conseillers en exercice :
33

Nombre de présents :
30

Nombre de votants :
33

Date de convocation :
28/09/2026

Publiée le :
28/09/2026

Aujourd'hui le cinq octobre deux mil vingt-six, à dix-huit heures, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville à la salle du Conseil, lieu habituel de séance, sous la présidence de M. Dominique COQUELLE, Maire de Montargis, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents : Madame Patricia SEINE, M. Serge POINTLANE, Mme Catherine HANSMETZGER, Mme Mélanie BARRAS, M. Jaky PERON, Mme Nathalie PEREIRA VIEIRA, M. Geoffroy BALZEAU M. Coriolan BLANCHARD, Mme Nathalie FOULGOT, M. Dominique COQUELLE, M. David LEVALLET, Mme Véronique PERLES, M. Fabrice DUVERGER, Mme Sophie GARNIER, Mme Axel LOISEL-BESNARD, Mme Nadège DESPRES, M. Maxime LAZREG M. Axel THOMAS, M. Fabrice ROY, Jean-Charles CEPISUL, M. Bruno NOTTIN, Mme Eline LEROY, Christophe BELABBES, M. Georges. KOUAME Mme Nathalie LEMOINE M. M. Benoit DIGEON, Mme Nelly DURY, M. Philippe VAREILLES, Mme Hassiba Oubraham, M. Dalip VEHAPI,

Absents Excusés : M. Côme DUNIS, Mme Laura COIS, Mme Caroline ORUS PLANA

Ont donné délégation de vote :

M. Côme DUNIS à M. Coriolan BLANCHARD
Mme Laura COIS à M. Axel THOMAS
Mme Caroline ORUS PLANA à Mme Mélanie BARRAS

-=-=-

M. Maxime LAZREG remplit les fonctions de secrétaire.

* * *

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 045-214502080-20261005-DCM26_098-DE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 OCTOBRE 2026

OBJET : MODIFICATION DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL TITULAIRE EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Conseil municipal de ne pas recourir à un scrutin secret pour les nominations ou présentations, et ainsi procéder à un scrutin public s'il le décide à l'unanimité,

Vu la délibération **DCM26-025** du 07 avril 2026 concernant la désignation d'un conseiller municipal et de son suppléant en charge des questions de défense,

Vu le Procès-Verbal du 07 septembre 2026 portant sur l'élection du Maire et des Adjoints,

Considérant que dans le cadre des mesures entreprises par le Gouvernement dès 2004, et destinées à renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées par le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne, il a été instauré, au sein de chaque conseil municipal, une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense ;

Considérant que ce conseiller, et son suppléant, est l'interlocuteur privilégié pour la défense et son rôle est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense ;

Le Conseil Municipal **DESIGNE** Monsieur Coriolan BLANCHARD conseiller titulaire aux questions de défense en remplacement de Monsieur Dominique COQUELLE

Monsieur Serge POINTLANE conserve la suppléance aux questions de défense.

Adoptée à l'UNANIMITE
3 Abstentions (M. Nottin, M. Belabbes, Mme Leroy)
0 Contre
30 Pour

Maxime LAZREG
Secrétaire de séance

Dominique COQUELLE,
Maire de Montargis

Publié le :
Certifié exécutoire le :
ID :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif d'Orléans peut être saisi par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet https://www.telerecours.fr